



77-2017

Séance du Bureau Syndical du 28/09/2017

DELIBERATION N°77-2017 : APPROBATION AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION ET LA COMMERCIALISATION DU RESEAU TRES HAUT DEBIT DU SICTIAM

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit septembre à 14H30, les membres du Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée (SICTIAM), créé par arrêté inter-préfectoral des 1er septembre 1989, 11 septembre 1989 et 2 octobre 1989, se sont réunis au SICTIAM, 2323 chemin Saint Bernard- Porte 15, bâtiment 3 - Vallauris sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Charles Ange GINESY, Président, et sous sa présidence.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du bureau syndical:

- M. Charles-Ange GINESY - Président,
- M. Jean-Claude RUSSO - 1^{er} Vice-Président
- M. Hervé ROMANO - 3^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Luc RICHARD - 4^{ème} Vice-Président,
- M. Roland LARBRE - 5^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Paul ZANIN - 6^{ème} Vice-Président,
- M. François BESSET - délégué titulaire de la commune de Saint Martin du Var,
- M. Jean Louis MEUNIER - délégué titulaire de la commune de Tourrettes sur Loup,
- Mme Denise LEIBOFF - déléguée titulaire de la commune de Lieuche,
- M. Claude ASTORE - délégué titulaire de la commune de La Seyne sur Mer (83),
- M. Jean Paul LEONI - délégué titulaire de la commune de Bairols,
- M. Raoul VERANY - délégué titulaire de la commune de Thierry.

Étaient absents :

- M. Antoine VERAN- 7^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Marc DELIA - 8^{ème} Vice-Président,
- Mme Christine PREMOSELLI - 9^{ème} Vice-Président,
- Mme Gisèle STIVANIN - déléguée titulaire de la commune de Néoules (83).

Assistaient en outre à la séance :

M. Francis KUHN - Directeur Général du SICTIAM
Mme HOUZET Sophie – Directrice Générale Adjointe du SICTIAM

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint.

M. Jean Paul ZANIN, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N°77-2017 : APPROBATION AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION ET LA COMMERCIALISATION DU RESEAU TRES HAUT DEBIT DU SICTIAM

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que la société Altitude Infrastructure, devenue la société THD 06 a signé avec le SICTIAM une convention de Délégation de Service Public le 18 janvier 2016, notifiée au délégataire le 8 février 2016, pour l'exploitation et la commercialisation du Réseau de communications électroniques à très haut débit des Alpes-Maritimes.

A la suite d'échanges intervenus entre le SICTIAM et la société THD 06, il est apparu que certaines modifications devaient être apportées à la convention.

L'avenant N°3 concerne l'entrée dans le dispositif de commercialisation de BOUYGUES TELECOM, 1er opérateur national à avoir signé un accord lui permettant l'accès au réseau, mais également de bénéficier d'une offre de collecte.

L'arrivée de cet opérateur nécessite la modification de certaines clauses des conditions particulières annexées à la convention de DSP, à savoir :

Pour l'offre d'accès au réseau :

Offre d'hébergement au sein du NRO (Nœud de Raccordement Optique)

Offre d'hébergement au sein du PM (Point de Mutualisation)

Offre d'accès passif à la Ligne FTTH (PM – PBO) :

en location ou en cofinancement

en livraison au NRO ou au PM

Offre de câblage Client Final point de branchement optique et point de terminaison optique (PBO – PTO) :

Construction / mise à disposition par l'OI (opérateur d'immeuble)

Sous-traitance à l'OC - (opérateur commercial)

La mise à jour des sous-contrats industriels est nécessaire

Pour l'offre de collecte :

Il s'agit d'une nouvelle offre, avec ses spécifications techniques d'accès au service (STAS) et ses tarifs

Il est donc nécessaire de créer de nouvelles Conditions particulières d'accès à la collecte activée de NRO

La souscription à ce service est conditionnée par la souscription préalable de l'Offre d'Accès.

Annexes de la convention modifiées

1. Tarifs et pénalités
2. STAS
3. Bon de Commande
4. Matrice d'escalade et procédure d'ouverture de tickets
5. Topologie des plaques

Séance du Bureau Syndical du 28/09/2017

Nombre de membres afférents au B.S. : 16
Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres ayant pris part au vote : 10

Date de la convocation : 22/09/2017
Date d'affichage : 13/10/2017

AR PREFECTURE

006-250601879-20170928-77_2017-DE

Recu le 13/10/2017

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet d'avenant n°3 joint qui sera présenté au prochain comité syndical

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Charles-Ange GINESY



Séance du Bureau Syndical du 28/09/2017

Nombre de membres afférents au B.S. : 16
Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres ayant pris part au vote : 10

Date de la convocation : 22/09/2017
Date d'affichage : 13/10/2017